

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/69

11 décembre 1996

(96-5233)

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

## MALTE

Déclaration de S.E. M. Leo Brincat  
Ministre du commerce

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, en mon nom et au nom de la délégation et du gouvernement de Malte, pour votre élection à la présidence de cette importante Conférence et de remercier le gouvernement de Singapour pour son hospitalité et son accueil chaleureux ainsi que pour l'excellente organisation de cette Conférence.

Je voudrais également m'associer aux chefs des autres délégations pour féliciter le Directeur général de l'OMC, M. Ruggiero, et le personnel de cette très importante Organisation pour le travail remarquable qu'ils ont effectué au service des Etats membres depuis deux ans.

L'Organisation mondiale du commerce a été créée au début de l'année dernière pour favoriser le développement ordonné du commerce mondial. L'objectif ultime de ce développement doit être la promotion d'un développement économique et social durable dans tous les pays du monde, et en particulier dans les pays en développement, surtout dans les moins avancés d'entre eux. Les négociateurs du Cycle d'Uruguay ont donné aux Membres de l'OMC les instruments juridiques de base et le cadre institutionnel qu'ils ont jugé nécessaires pour parvenir à cet objectif, par la mise en oeuvre des Accords qui constituent l'Acte final du Cycle d'Uruguay.

A Singapour, nous avons la possibilité de voir si nous progressons vers nos objectifs et s'il nous faut apporter des modifications au cadre juridique et institutionnel de l'OMC.

Le gouvernement de Malte prend particulièrement à coeur le succès de l'OMC. Vivant sur une petite île dépourvue de toutes ressources naturelles au milieu de la Méditerranée, nous dépendons dans une large mesure des échanges pour assurer notre subsistance et notre bien-être. Malte est en fait un importateur net de produits alimentaires. Elle importe également une large part de ses biens de consommation ainsi que toutes les matières premières et les biens d'équipement nécessaires à ses industries. Elle importe aussi le combustible dont elle a besoin pour produire l'énergie nécessaire aux ménages et aux industries.

Ses recettes proviennent de l'exportation de produits manufacturés et des services du tourisme, des réexpéditions, des chantiers navals et de la réparation navale.

Le gouvernement de Malte soutient les initiatives visant à promouvoir le libre-échange sous tous ses aspects, en vue d'assurer le développement durable de notre économie. Convenablement géré au niveau mondial, le libre-échange peut contribuer à une meilleure utilisation et une distribution plus équitable des ressources mondiales limitées, faciliter le développement de régions jusqu'à présent sous-développées et favoriser la mise en valeur continue et une meilleure utilisation des compétences et des talents de la population mondiale.

La conclusion de l'Accord sur le commerce des services constitue un des succès les plus importants des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay. Le gouvernement de Malte a prouvé qu'il croyait à la libéralisation de ce secteur en offrant d'importantes concessions dans les secteurs du tourisme, de l'assurance et de la marine marchande. Il suit les négociations en cours dans le cadre de l'OMC dans les secteurs des télécommunications et des services financiers.

Malte a conclu un certain nombre d'accords commerciaux avec d'autres pays, le plus important étant son accord d'association avec l'Union européenne. Le nouveau gouvernement de Malte, élu il y a moins de deux mois, considère comme une priorité la négociation avec l'Union européenne d'un accord créant une zone de libre-échange pour les produits industriels entre Malte et l'Union. Cela ne signifie pas que Malte préfère le régionalisme au mondialisme en matière de commerce, mais souligne simplement l'importance particulière qu'elle attache à sa relation commerciale avec l'Union européenne, avec laquelle elle effectue quelque 85 pour cent de ses échanges visibles et invisibles.

La question du commerce et du développement et celle des normes du travail fondamentales sont parmi les plus importantes activement discutées dans le cadre de l'OMC. Malte, depuis qu'elle est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies en 1964, insiste sur la préservation de l'environnement pour les générations présentes et futures dans toutes les instances du système. Son attachement à la notion de patrimoine commun et de préoccupations communes de l'humanité figurant dans les conventions sur le droit de la mer et sur le changement climatique est bien connu.

Le gouvernement de Malte soutient sans réserve les travaux du Comité du commerce et de l'environnement et tient à souligner que, selon lui, on ne doit pas laisser le libre-échange porter préjudice au droit des générations futures à hériter d'un environnement sain qui leur permettra à elles aussi d'assurer une vie et un développement durables.

Pour ce qui est de la question des normes du travail fondamentales, ma délégation préférerait qu'elle soit débattue, en premier lieu, au sein de l'OIT qui, au cours des 50 dernières années, s'est affirmée comme l'organe suprême pour les questions relatives au travail.

Après avoir écouté soigneusement les échanges de vues qui ont eu lieu hier au Comité, il nous semble qu'une grande partie des délégations est d'avis que de nouvelles études devraient être réalisées peut-être à la fois par l'OMC et par l'OIT avant que l'on puisse parvenir à un consensus sur cette question très importante.

Ma délégation estime qu'il serait très difficile de progresser davantage sur cette question au cours de la présente Conférence, et elle serait disposée à se joindre au consensus qui se dessine pour que de nouvelles études soient réalisées sur cette question avec la participation de l'OMC et de l'OIT.

L'OMC peut être assez satisfaite de ce qu'elle a réalisé au cours de ses deux années d'existence: le nombre des Membres est passé de 76 à 128 et 28 autres pays, parmi lesquels certains partenaires commerciaux très importants, souhaitent y accéder; le commerce international s'est développé ces deux dernières années et il y a des raisons de croire que les concessions faites dans le cadre des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay ont beaucoup contribué à ce développement; le mécanisme de règlement des différends de l'OMC est bien établi et il s'affirme rapidement comme un forum crédible pour le règlement des différends commerciaux; enfin, le système de notification de l'OMC s'est avéré être un instrument précieux pour veiller à ce que les Membres respectent leurs engagements au titre des Accords de l'OMC. De nouveaux efforts sont toutefois nécessaires pour rendre l'OMC plus efficace. Les négociations engagées avec les candidats à l'accession et sur les questions en suspens doivent être conclues dans les plus brefs délais. Malte estime que l'Organisation tirerait

profit de l'accession rapide de pays tels que la Chine et la Fédération de Russie. Nous estimons également que l'assistance technique doit être renforcée pour aider les petits pays et les pays en développement importateurs à être mieux à même de respecter leurs engagements au titre des Accords de l'OMC.

La création de l'OMC représente sans aucun doute un pas dans la bonne voie. Ma délégation est convaincue que les succès modérés enregistrés par l'OMC dans ses deux premières années d'existence devraient nous encourager à poursuivre nos efforts afin de faire de cette Organisation un outil majeur pour la promotion du développement durable de l'économie mondiale.